

Tarifs réglementés du gaz : les masques commencent à tomber !

Afin de respecter les injonctions de Bruxelles, le Gouvernement veut supprimer les tarifs réglementés du gaz pour les consommateurs non domestiques (PME, grands sites industriels, administrations...), en fonction de leur niveau de consommation, entre le début de 2014 et la fin de 2015.

En effet, un amendement gouvernemental au projet de la loi sur la consommation, actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, a été déposé il y a quelques jours.

Ainsi, les entreprises qui bénéficiaient de ces tarifs réglementés devront maintenant, comme par hasard, opter pour des offres dites de marché, aux prix libres, auprès du fournisseur de leur choix...

Pour l'instant, avec cette suppression une première digue est tombée. Qu'est ce qui nous dit que ces insatiables vont s'arrêter en si bon chemin et ne pas supprimer à leur tour les tarifs réglementés pour les consommateurs domestiques ?

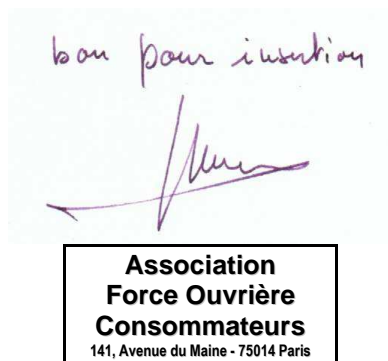
On nous rassure en nous disant que cette soumission du Gouvernement aux injonctions de Bruxelles protège le maintien des tarifs règlementés pour les consommateurs domestiques. Nous avons déjà entendu ce refrain et ceci n'augure pas de bonnes nouvelles pour le maintien des tarifs règlementés en général.

Souvenons-nous des arguments qu'on nous a souvent vendus pour, à la fin, casser le service public !

Qui peut encore soutenir aujourd'hui que la libéralisation du marché de l'énergie à été bénéfique pour le consommateur-usager ?

Pour l'AFOC, il est plus que temps que le Gouvernement français fasse barrage à ces politiques libérales de Bruxelles. La casse des tarifs règlementés a commencé, à qui le tour maintenant ?

Paris, le 17 juin 2013



La Secrétaire générale

Valérie Gervais

Contacts : Alain Misse 01 40 52 85 91